



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

STRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

COMMISSION DE DISTRICT

DU STATUT de L'ARBITRAGE saison 2024/2025

Séance du 27/05/2025 15 H 00 / 17 H 30 CHATEAULIN

Présents : D PAUCHARD, M PONDAVEN, D BIALGUES , J STEPHAN, M GOUEZ, T BALICHARD

Absent Excusé : J JP SEZNEC

1 COURRIERS

- Courrier de BANNALEC demande de revoir la situation de G TANGUY

BANNALEC club de ligue la Commission transfère le dossier à la Commission Régionale du Statut.

2 **Clubs bénéficiants de mutés supplémentaires au titre de l'article 45**

Voir liste sur annexe

Les clubs devront définir avant le 15/08/2025 l'affectation du ou des mutés supplémentaires
1 maxi par équipe jeunes ou seniors, sans info il sera affecté à l'équipe A



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

STRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

3 SITUATION DES CLUBS AU 15/06/2025

CLUBS EN INFRACTION

La commission arrête la liste des clubs du District en infraction au 15/06/2025.

Voir tableau joint en annexe 1.

Propose la liste des clubs FFF et de Ligue à la Commission Régionale et sera publié sur le site du District et de la Ligue de Bretagne.

A ce jour 0 club de FFF, 11 clubs de ligue et 17 clubs de district sont en infraction soit 28 clubs.

Pour info au 15/06/2024 il y avait 35 clubs en infraction

au 15/06/2023 il y avait 60 clubs en infraction

au 15/06/2022 il y avait 81 clubs en infraction

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District 29, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue de Bretagne.

LE SECRETAIRE
Jo. STEPHAN

LE PRESIDENT COMMISSION
Didier PAUCHARD